

ACTION
COLLECTIVE
PARTENARIALE DE
PREVENTION DES
RISQUES

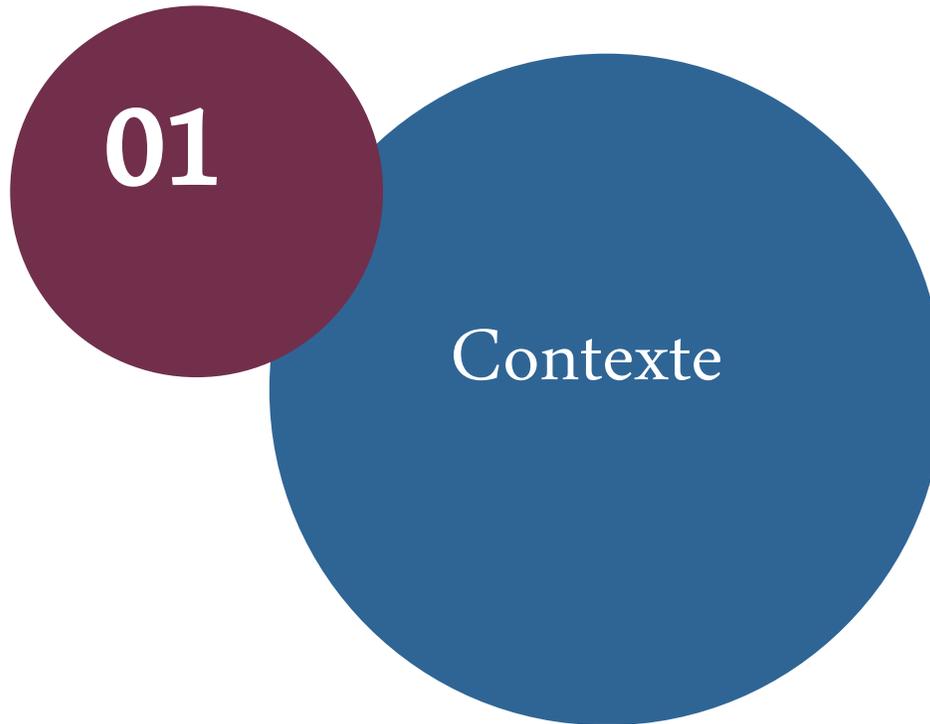
Au Marché
d'Intérêt National
de Rungis

Céline VERNERT – Ergonome

Journées Santé Travail
15 – 16 octobre 2019



Prendre soin de vous au travail

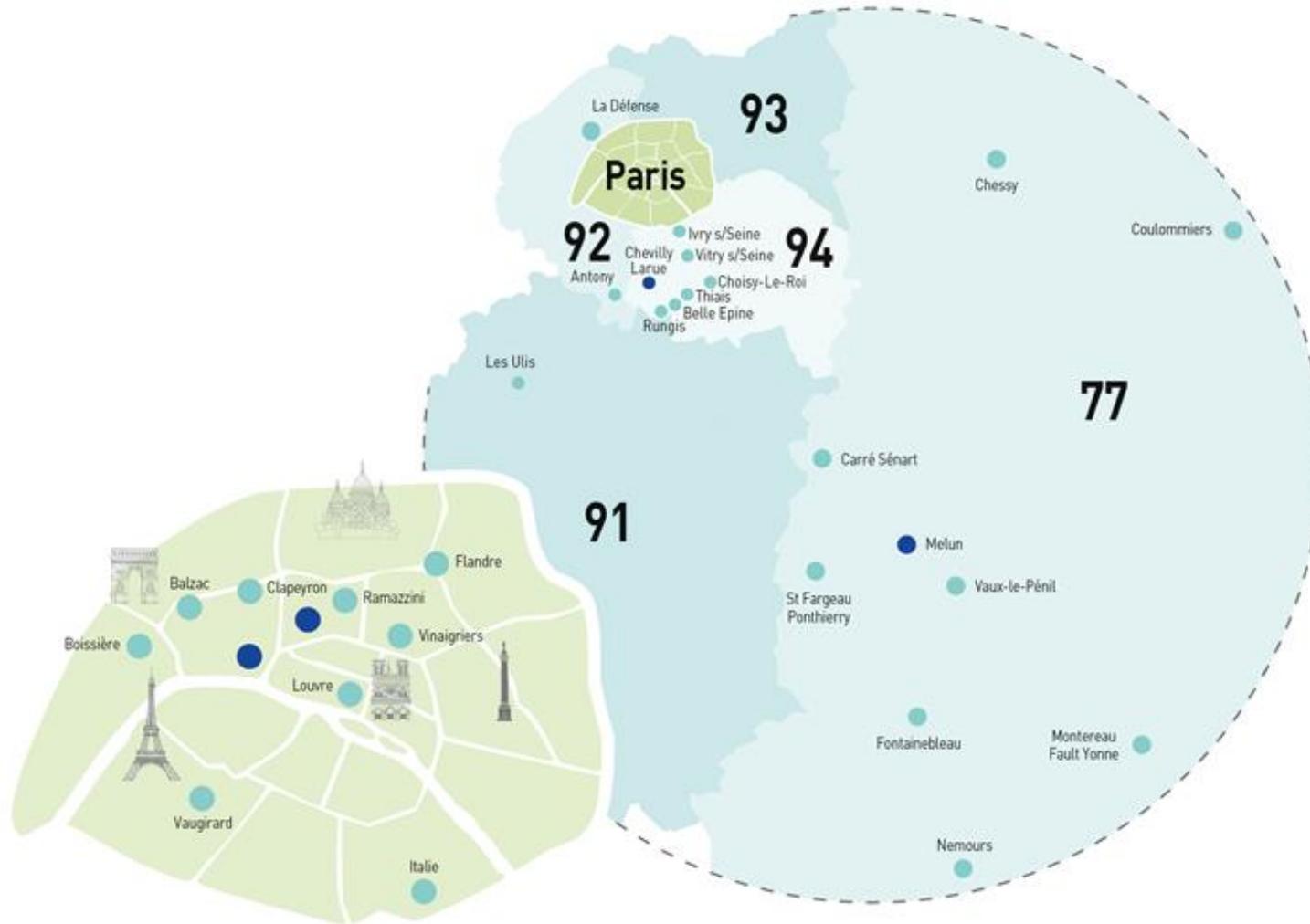


01

Contexte

- Contexte
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusion

LE CIAMT



QUI SOMMES-NOUS ?

- 2^{ème} service de santé au travail d'Ile de France
- 352 000 salariés suivis
- 27 000 entreprises adhérentes
- 27 centres fixes répartis sur 5 départements en IDF
75 – 77 – 91 – 92 – 94
- 5 centres mobiles
- 350 collaborateurs

Siège social
26 rue Marbeuf - 75008

LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE RUNGIS

- Le MIN de Rungis est organisé en six secteurs :
 - Produits carnés
 - Produits de la mer et d'eau douce
 - Produits laitiers et gastronomie
 - Horticulture et décoration
 - Activités logistiques
 - Fruits et légumes

QUELQUES CHIFFRES

- 234 hectares à 7 km de Paris
- 1 200 entreprises
- Environ 12 000 employés

DE L'ÉTUDE ERGONOMIQUE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

- 2015 : réalisation d'une étude ergonomique visant à prévenir les TMS chez un grossiste
- Choix du syndicat du commerce de fruits et légumes d'être accompagné
- **Objectif** → prévenir les risques de chute et les risques liés aux manutentions manuelles.
- 2016 : signature d'une **convention de partenariat**.

Acteurs impliqués :

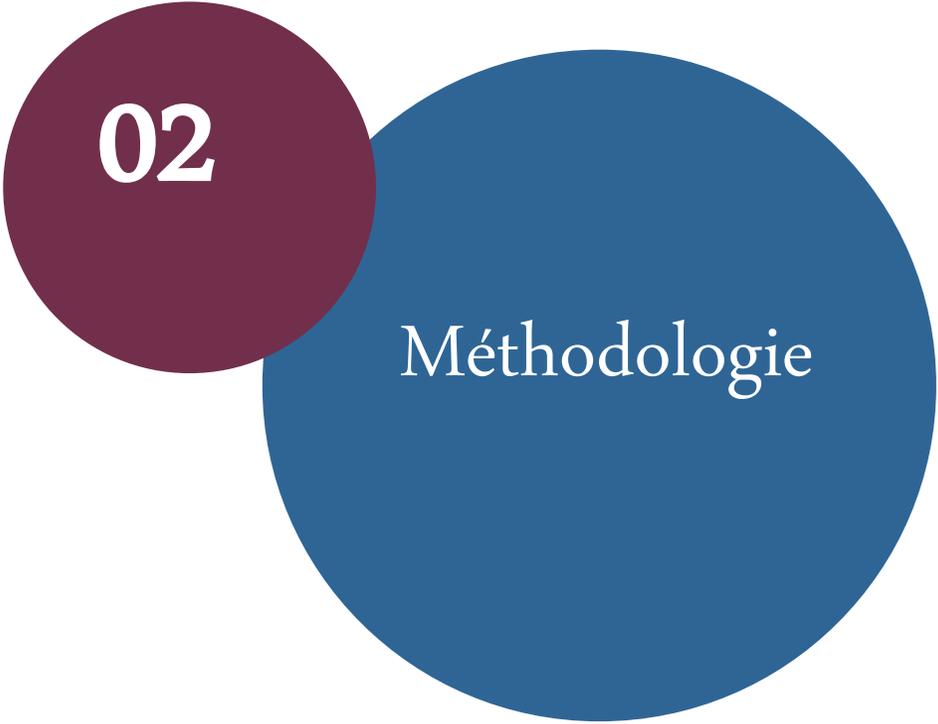
SFL

CIHSCT

SEMMARIS

CRAMIF

CIAMT



02

Méthodologie

Contexte

Méthodologie

Résultats

Conclusion

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE CONJOINTE



L'ENGAGEMENT DE CHACUN DES PARTENAIRES

CIAMT

- Procéder à des analyses de l'activité et formuler des pistes d'amélioration
- Fournir un avis sur les projets de prévention des risques professionnels

CIHSCT

- Coordonner des échanges entre les partenaires
- Informer des dispositifs d'aide financière

CRAMIF

- Informer et conseiller les TPE/PME
- Développer les compétences en santé et sécurité au travail
- Instruire les dossiers de demande d'aide financière

S'FL

- Développer une culture de prévention
- Répondre aux interrogations des TPE/PME du secteur
- Promouvoir les aides financières

SEMMARIS

- Apporter son expertise technique sur les aménagements de quais et le choix des équipements

L'IDENTIFICATION DES MOYENS DE PRÉVENTION

Focalisation sur le transbordement de marchandises

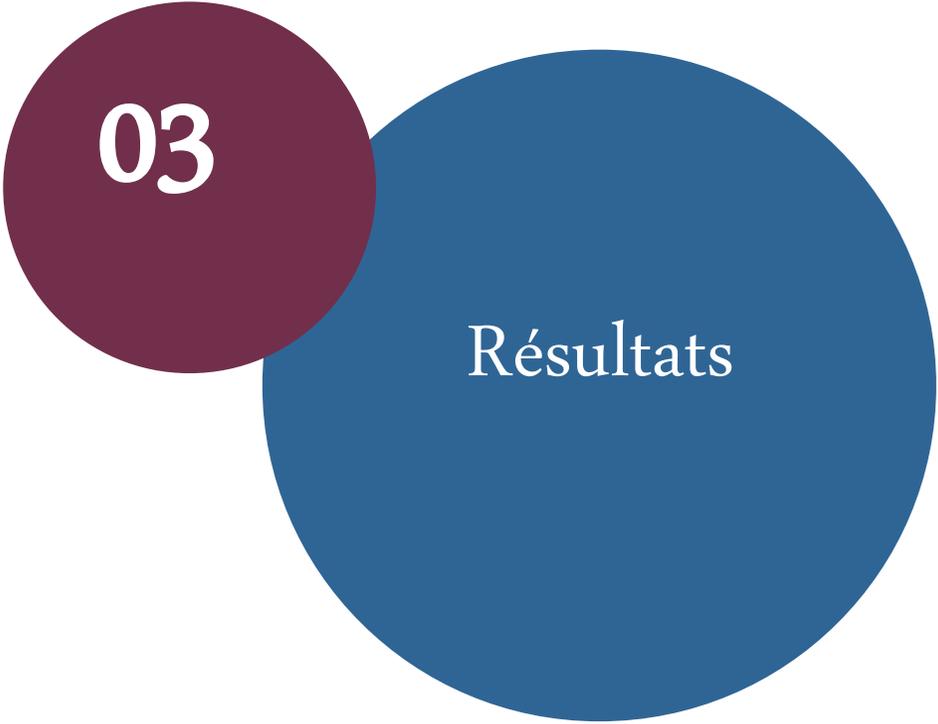
- ✓ **Identification des équipements adaptés** pour supprimer les plaques de liaison.
 - ✓ **Sélection des fournisseurs, maître d'ouvrage et bureau de contrôle.**
 - ✓ **Réalisation d'une phase de test** auprès de 3 grossistes pilotes.
- ➔ Une solution « **clé en main** »



LA MOBILISATION

- **Organisation de réunions d'information** à destination des grossistes pour présenter la démarche.
- **Réalisation du diagnostic des situations de travail** nécessaire à l'obtention de l'aide financière simplifiée TMS Pro Action.
- **Soutien pour la constitution des dossiers.**

**A chaque fois
qu'un grossiste
souhaite s'engager,
l'ensemble des
partenaires se
mobilise.**



03

Résultats

- Contexte
- Méthodologie
- Résultats**
- Conclusion

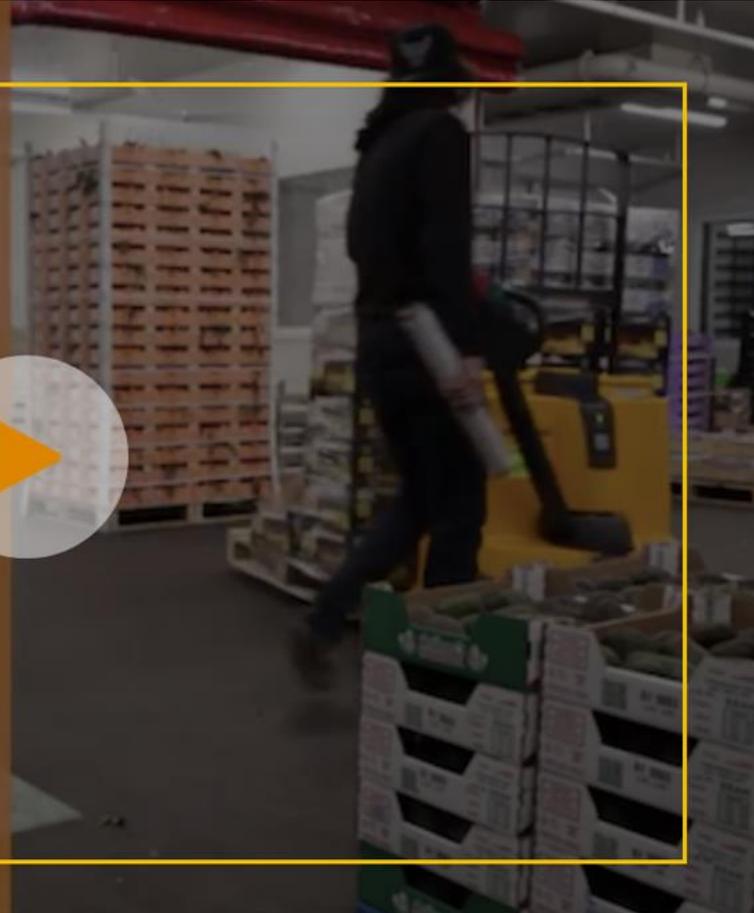
C'est si simple... de
travailler ensemble
pour améliorer les
conditions de travail

CHARGEMENT
D'UN CAMION

=

200 COLIS

DE 5 kg ENVIRON

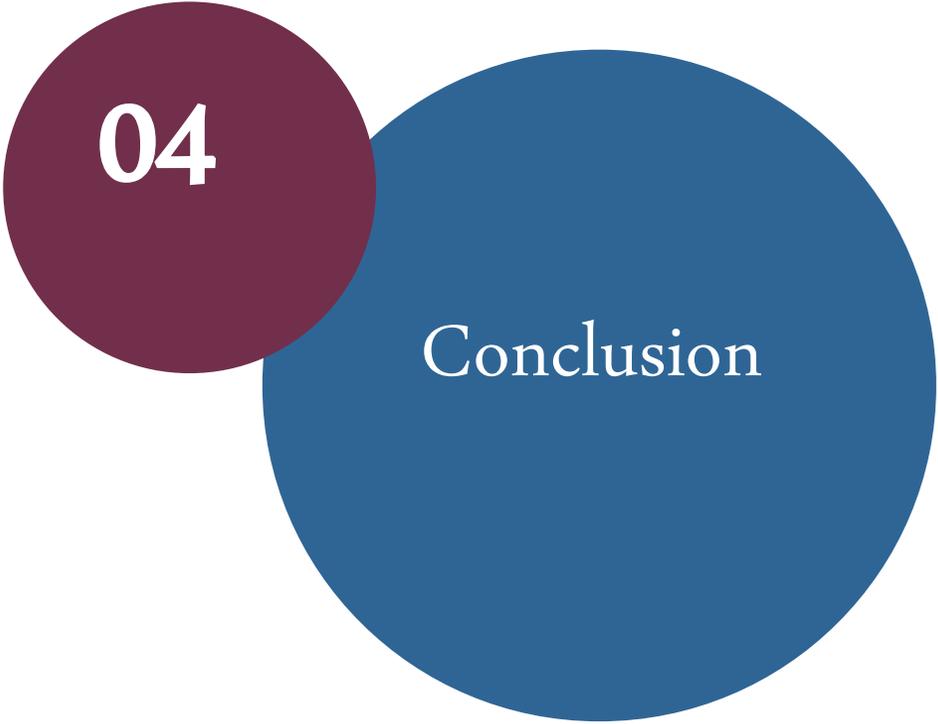


MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE PREVENTION

- Une trentaine de grossistes ont pris part au projet et choisi de remplacer les plaques de liaison.
- Autres moyens de prévention :
 - Transpalettes à haute levée
 - Gerbeurs
 - Motorisations de portes de quai
 - Etc.

Fin juillet 2019

- ✓ 60 niveleurs de quai électro-hydrauliques installés ou commandés
- ✓ des demandes pour l'installation de 20 niveleurs supplémentaires en cours de traitement.



04

Conclusion

- Contexte
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusion**

POURSUITE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Intérêt de nouveaux grossistes pour mettre en place ces équipements, y compris en dehors du secteur des fruits et légumes
- Information à l'occasion des visites d'entreprise.
- Réflexions collectives en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques.
- Mise en place d'une cellule de maintien en emploi dédiée aux salariés du MIN de Rungis envisagée.

**Prolongement de la
durée de la
convention de
partenariat
jusqu'au
31/12/2019**

DISCUSSION

- ✓ La culture de prévention progresse dans les mentalités des salariés et des employeurs du marché qui identifient mieux le SSTI en tant que partenaire
- ✓ Importance d'un pilotage
- ✓ Le travail en partenariat permet d'accompagner les employeurs de manière globale dans leur démarche de prévention.

**Agir
et s'engager
au quotidien pour préserver
la santé**

MERCI